

Les difficultés au Moyen-Orient après la prise du canal de Suez à l'été de 1956 et l'intervention armée de la Russie en Hongrie ont été les problèmes les plus épineux qui se sont posés à l'ONU depuis la guerre de Corée. L'Assemblée générale a pris des mesures, particulièrement en établissant la Force d'urgence des Nations Unies, afin d'obtenir une suspension d'armes au Moyen-Orient et le retrait des troupes d'Israël, de France et du Royaume-Uni. La révolte hongroise a débuté le 23 octobre 1956. L'Assemblée générale a demandé à l'Union soviétique de retirer ses forces de la Hongrie, mais sans succès, car ni l'Union soviétique ni le gouvernement Kadar en Hongrie n'entendaient obéir aux résolutions adoptées par l'ONU. Ni le secrétaire général de l'ONU ni ses observateurs n'ont pu entrer en Hongrie pour enquêter sur les circonstances de la révolte. Les débats sur le désarmement n'avaient pas encore donné de résultats concrets en avril 1957.

**Conseil de sécurité.**—Le Canada n'était pas membre du Conseil de sécurité durant cette période. Le principal problème du Conseil a continué d'être la menace d'hostilités entre Israël et ses voisins du Moyen-Orient. Des crises de plus en plus sérieuses éclataient entre Israël et trois de ses voisins arabes. Le 19 janvier 1956, le Conseil a, à l'unanimité, condamné Israël pour avoir violé de façon flagrante la suspension d'armes de 1948 en répondant à des coups de feu de la Syrie sur le lac de Tibériade par un raid de grande envergure sur les positions syriennes. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a visité la région plusieurs fois et a tenté de prendre des mesures qui réduiraient la tension. Le 5 avril 1956, les Israéliens ont bombardé Gaza et les hostilités n'ont cessé que grâce à l'intervention de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Cependant, à la suite du bombardement de Gaza, les commandos "fedayin" formés par l'Égypte ont continué d'exercer des représailles pendant quelques semaines. En septembre et en octobre 1956, les actes de violence ont redoublé à la frontière israélo-jordanienne. A la mi-octobre, la Jordanie en a appelé au Conseil qui était à étudier la question au moment (29 octobre) où les forces israéliennes ont envahi l'Égypte. Plus tôt, le 26 septembre 1956, le Conseil avait commencé à étudier le problème de Suez et à la mi-octobre ses membres s'étaient mis d'accord sur six principes fondamentaux. Immédiatement après l'attaque israélienne contre l'Égypte, le 29 octobre, suivie le lendemain de l'ultimatum de 12 heures servi par les gouvernements du Royaume-Uni et de la France, le Conseil s'est réuni et a demandé aux forces israéliennes de se retirer derrière la ligne d'armistice et aux autres pays de ne pas aider Israël. La France et le Royaume-Uni ont mis leur veto à la proposition du Conseil. Vu le manque d'unanimité parmi les membres permanents du Conseil, on a invoqué pour la première fois la résolution de 1950 de l'Assemblée générale de "L'union pour le maintien de la paix" et la question des hostilités au Moyen-Orient a été renvoyée à l'Assemblée générale.

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a étudié d'autres sujets importants, dont l'admission de nouveaux membres aux Nations Unies, le différend au sujet du Cachemire, soumis par le Pakistan contre l'Inde, et la proposition de tenir une conférence générale des membres de l'ONU en vue de reviser la Charte.

**Conseil économique et social (ECOSOC).**—Le Canada a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1956 à servir son troisième mandat triennal au Conseil économique et social dont il avait été membre de 1946 à 1948 et de 1950 à 1952. Durant la période considérée, le Conseil a tenu ses vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième sessions. A la fin d'avril 1957, le Canada était membre de quatre des huit commissions techniques de l'ECOSOC (Population, Statistique, Stupéfiants et Commerce international).

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, ses dix institutions spécialisées ont été pour les États membres le principal moyen d'unir leur efforts en vue d'élever le niveau de vie, d'établir le plein emploi et de favoriser le progrès économique et social. Membre de toutes les institutions spécialisées de l'ONU, le Canada s'est employé à appuyer et à étendre leurs programmes\*. Les responsabilités que les institutions spécialisées ont assumées sont si grandes et les occasions de faire œuvre utile si nombreuses qu'on a eu beaucoup de difficulté à déterminer le cadre et à établir la hiérarchie des programmes. Le

\* L'activité du Canada dans le cadre de trois de ces institutions spécialisées (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation internationale du travail) paraît ailleurs dans l'Annuaire. Voir l'Index.